

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1

**Code produit:** 0076091

**Version actuelle:** 2.4.4, établi le: 30.05.2025

**Version remplacée:** 2.4.3, établi le: 26.03.2025

**Région:** FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

peintures décoratives

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

einzA Farben GmbH & Co KG

Junkersstraße 13

30179 Hannover

N° de téléphone +49 (0)511 67490-0

N° Fax +49 (0)511 67490-20

e-mail info@einzA.com

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

sdb\_info@umco.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**

**Mention d'avertissement**

**Mentions de danger**

**Mentions de danger (UE)**

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

**Conseils de prudence**

**Informations relatives à l'étiquetage**

L'étiquetage (mentions de danger (UE)) est conforme aux dispositions de l'annexe II du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1

**Code produit:** 0076091

**Version actuelle:** 2.4.4, établi le: 30.05.2025

**Version remplacée:** 2.4.3, établi le: 26.03.2025

**Région:** FR

## 2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>			
	13463-67-7 236-675-5 022-006-00-2 01-2119489379-17	Carc. 2; H351i	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	<b>(2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)PROPANOL</b>			
	34590-94-8 252-104-2 - 01-2119450011-60	-	< 2,50	% en poids
3	<b>propylidynetriméthanol</b>			
	77-99-6 201-074-9 - 01-2119486799-10	Repr. 2; H361fd	< 0,50	% en poids
4	<b>triéthylamine</b>			
	121-44-8 204-469-4 612-004-00-5 01-2119475467-26	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1A; H314 Acute Tox. 3; H331 STOT SE 3; H335	< 1,00	% en poids
5	<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b>		cf. note bas de page (1)	
	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 -	Acute Tox. 4*; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 2; H330 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	< 0,05	% en poids
6	<b>1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium</b>			
	3811-73-2 223-296-5 613-344-00-7 -	EUH070 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H331 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 STOT RE 1; H372 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	< 0,10	% en poids
7	<b>Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)</b>			

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1

**Code produit:** 0076091

**Version actuelle:** 2.4.4, établi le: 30.05.2025

**Version remplacée:** 2.4.3, établi le: 26.03.2025

**Région:** FR

55965-84-9 - 613-167-00-5 -	Acute Tox. 2; H310 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H301 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071 Eye Dam. 1; H318 Skin Corr. 1C; H314 Skin Sens. 1A; H317	< 0,0015	% en poids
--------------------------------------	--	----------	------------

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

(\*, \*\*, \*\*\*, \*\*\*\*) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

(1) La substance est classée conformément au règlement n° 1272/2008 (CLP), Article 4 (3), deuxième alinéa , différemment / complémentairement de la classification décrite dans l'annexe VI.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	V, W, 10	-	-	-
4	-	STOT SE 3; H335: C >= 1%	-	-
5	-	Skin Sens. 1; H317: C >= 0,05%	-	-
6	-	-	M = 100	-
7	B	Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,0015% Eye Irrit. 2; H319: C >= 0,06% Skin Irrit. 2; H315: C >= 0,06% Skin Corr. 1C; H314: C >= 0,6% Eye Dam. 1; H318: C >= 0,6%	M = 100	M = 100

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
1	H351i par inhalation; -; -
6	H372 -; système nerveux ; -

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
4	730 mg/kg de poids corporel	580 mg/kg de poids corporel	

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

#### Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

#### Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

#### Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité CE

 einzA

**Nom commercial :** einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1

**Code produit:** 0076091

**Version actuelle:** 2.4.4, établi le: 30.05.2025

**Version remplacée:** 2.4.3, établi le: 26.03.2025

**Région:** FR

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, vapeur d'eau

#### Agent d'extinction non approprié

jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-sécuristes

Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Eviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/brever/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Protéger du gel.

# Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1

Code produit: 0076091

Version actuelle: 2.4.4, établi le: 30.05.2025

Version remplacée: 2.4.3, établi le: 26.03.2025

Région: FR

## Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

## Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
Titane (dioxyde de), en Ti			
	VLE (8h)	10	mg/m³
	Remarque/s	C2	
2	(2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)PROPANOL	34590-94-8	252-104-2
2000/39/EC			
(2-Methoxymethyllethoxy)-propanol			
	VLE (8h)	308	mg/m³
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin	50 ppm
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol			
	VLE (8h)	308	mg/m³
	Remarque/s	*	ppm
3	triéthylamine	121-44-8	204-469-4
2000/39/EC			
Triéthylamine			
	VLE (courte durée)	12,6	mg/m³
	VLE (8h)	8,4	mg/m³
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin	2 ppm
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
Triéthylamine			
	VLE (courte durée)	12,6	mg/m³
	VLE (8h)	4,2	mg/m³
	Remarque/s	*	1 ppm

#### Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

##### valeurs DNEL ( travailleurs )

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
	par inhalation	(chronique) à long terme	local
			1,25 mg/m³
2	propylidynetrtriméthanol		77-99-6 201-074-9
	dermale	(chronique) à long terme	systémique
	par inhalation	(chronique) à long terme	3,30 mg/m³
3	triéthylamine		121-44-8 204-469-4
	dermale	(chronique) à long terme	systémique
			12,1 mg/kg/jour

# Fiche de données de sécurité CE

**einzA**

**Nom commercial :** einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1

**Code produit:** 0076091

**Version actuelle:** 2.4.4, établi le: 30.05.2025

**Version remplacée:** 2.4.3, établi le: 26.03.2025

**Région:** FR

par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	8,4	mg/m <sup>3</sup>
par inhalation	à court terme (aiguë )	systémique	12,6	mg/m <sup>3</sup>
par inhalation	(chronique) à long terme	local	8,4	mg/m <sup>3</sup>
par inhalation	à court terme (aiguë )	local	12,6	mg/m <sup>3</sup>

## valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>			<b>13463-67-7 236-675-5</b>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	210 µg/m <sup>3</sup>
2	<b>propylidyntriméthanol</b>			<b>77-99-6 201-074-9</b>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,34 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,34 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,58 mg/m <sup>3</sup>

## valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance	Type	N° CAS / CE
	compartiment écologique		Valeur
1	<b>triéthylamine</b>		<b>121-44-8 204-469-4</b>
	Eau	eau douce	0,11 mg/L
	Eau	eau marine	0,011 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,575 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,158 mg/kg poids sec
	sol	-	0,25 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100 mg/L

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

### Equipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistlage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Application au rouleau/pinceau: Filtre A2. Pulvérisation: Filtre A2P2. (DIN EN 14387)

#### Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile

Epaisseur du matériel > 0,4 mm

Temps de passage > 120 min

Matériau approprié En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile

Epaisseur du matériel > 0,4 mm

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1

**Code produit:** 0076091

**Version actuelle:** 2.4.4, établi le: 30.05.2025

**Version remplacée:** 2.4.3, établi le: 26.03.2025

**Région:** FR

Temps de passage > 480 min

**Divers**

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat d'agrégation**

liquide

**Etat**

liquide

**Couleur**

Suivant le nom du produit

**Odeur**

caractéristique

**pH**

Valeur	8,0	-	8,3
--------	-----	---	-----

**Point d'ébullition / intervalle d'ébullition**

Valeur	env.	100	°C
--------	------	-----	----

**Point de fusion/point de congélation**

Donnée non disponible.

**Température de décomposition**

Donnée non disponible.

**Point d'éclair**

Non applicable

**Température d'inflammation**

Donnée non disponible.

**Propriétés comburantes**

Non applicable

**Inflammabilité**

Non applicable

**Limites inférieure d'explosion**

Donnée non disponible.

**Limites supérieure d'explosion**

Donnée non disponible.

**Pression de vapeur**

Valeur	<	100	hPa
Température de référence		50	°C

**Densité de vapeur relative**

Donnée non disponible.

**Densité relative**

Donnée non disponible.

**Densité**

Valeur	env.	1,38	g/cm <sup>3</sup>
Température de référence		20	°C
Méthode	DIN 51757		

# Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1

Code produit: 0076091

Version actuelle: 2.4.4, établi le: 30.05.2025

Version remplacée: 2.4.3, établi le: 26.03.2025

Région: FR

## Solubilité dans l'eau

Remarque/s	miscible
------------	----------

## Solubilité

Donnée non disponible.

## Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Non applicable			
Source	ECHA		
2	propylidynetriméthanol	77-99-6	201-074-9
log Pow		-0,47	
Température de référence		26	°C
Méthode	OECD		
Source	ECHA		
3	triéthylamine	121-44-8	204-469-4
log Pow		1,45	
concerne	pH: 13		
Source	ECHA		

## Viscosité cinématique

Valeur	2500	-	3000	mPa*s
Température de référence		20		°C
Méthode	DIN 53019			

## Essai de séparation des dissolvants

Non applicable
----------------

## Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.
------------------------

## 9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë
----------------------

# Fiche de données de sécurité CE

**einzA**

**Nom commercial :** einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1

**Code produit:** 0076091

**Version actuelle:** 2.4.4, établi le: 30.05.2025

**Version remplacée:** 2.4.3, établi le: 26.03.2025

**Région:** FR

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	propylidynetriméthanol	77-99-6	201-074-9
DL50		14700	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
3	triéthylamine	121-44-8	204-469-4
DL50		730	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

## Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)

<b>Nom du produit</b>	
<b>einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1</b>	
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg).

## Toxicité dermale aiguë

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propylidynetriméthanol	77-99-6	201-074-9
DL50	>	10000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
2	triéthylamine	121-44-8	204-469-4
DL50		580	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

## Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)

<b>Nom du produit</b>	
<b>einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1</b>	
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards)).

## Toxicité aiguë par inhalation

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1

**Code produit:** 0076091

**Version actuelle:** 2.4.4, établi le: 30.05.2025

**Version remplacée:** 2.4.3, établi le: 26.03.2025

**Région:** FR

CL50 Durée d'exposition Etat d'agrégation Espèces Méthode Source Evaluation/Classement	5,09 4 Poussière rat OCDE 403 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	mg/l h
--	---	-----------

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>		
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>
<b>N° CE</b>		
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7
	Espèces Méthode Source Évaluation Evaluation/Classement	lapin OCDE 404 ECHA Non irritant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
2	<b>propylidynetriméthanol</b>	<b>77-99-6</b>
	Espèces Source Évaluation	lapin ECHA Non irritant
3	<b>triéthylamine</b>	<b>121-44-8</b>
	Espèces Méthode Source Évaluation Evaluation/Classement	lapin OCDE 404 ECHA Corrosif Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>		
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>
<b>N° CE</b>		
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7
	Espèces Méthode Source Évaluation Evaluation/Classement	lapin OCDE 405 ECHA Non irritant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
2	<b>propylidynetriméthanol</b>	<b>77-99-6</b>
	Espèces Source Évaluation	lapin ECHA Non irritant
3	<b>triéthylamine</b>	<b>121-44-8</b>
	Espèces Méthode Source Évaluation Evaluation/Classement	lapin OCDE 405 ECHA fortement irritant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>
<b>N° CE</b>		
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7
	Voie d'exposition	Peau
	Espèces Méthode	souris OCDE 429

# Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1

Code produit: 0076091

Version actuelle: 2.4.4, établi le: 30.05.2025

Version remplacée: 2.4.3, établi le: 26.03.2025

Région: FR

Source Évaluation Evaluation/Classement	ECHA non sensibilisant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>2 propylidynetriméthanol</b>	<b>77-99-6</b> <b>201-074-9</b>
Voie d'exposition	Peau
Espèces Méthode Source Évaluation	souris OCDE 429 ECHA non sensibilisant

<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7</b>	<b>236-675-5</b>
Type d'examen Méthode Source Evaluation/Classement	In vitro mammalian cytogenicity OECD 487 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	orale		
Type d'examen Espèces Méthode Source Evaluation/Classement	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus rat OECD 474 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2 propylidynetriméthanol</b>	<b>77-99-6</b>	<b>201-074-9</b>	
Type d'examen Espèces Méthode Source Evaluation/Classement	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries Salmonella typhimurium: TA 1535, TA 1537, TA 98, TA 100; Escherichia coli WP2 uvrA OECD 471 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

<b>Toxicité pour la reproduction</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7</b>	<b>236-675-5</b>
Voie d'exposition	orale		
NOAEL Type d'examen Espèces Méthode Source Evaluation/Classement	>= 1000 mg/kg bw/d étude de toxicité de reproduction effectuée sur une génération rat OECD 443 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	orale		
NOAEL Type d'examen Espèces Méthode Source Evaluation/Classement	1000 mg/kg bw/d Étude de toxicité pour le développement prénatal rat OECD 414 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2 propylidynetriméthanol</b>	<b>77-99-6</b>	<b>201-074-9</b>	
Voie d'exposition	orale		
NOAEL Durée d'exposition	2200 ppm 19 semaines		

# Fiche de données de sécurité CE

 einzA

**Nom commercial :** einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1

**Code produit:** 0076091

**Version actuelle:** 2.4.4, établi le: 30.05.2025

**Version remplacée:** 2.4.3, établi le: 26.03.2025

**Région:** FR

Type d'examen	extended one-generation reproductive toxicity - basic test design (Cohorts 1A, and 1B without extension)
Espèces	rat (mâle/femelle)
Méthode	OECD 443
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

<b>Cancérogénicité</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition	orale		
NOEL	7500 mg/kg bw/d		
Espèces	souris		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	> 962 mg/kg bw/d		
Durée d'exposition	90 j		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	par inhalation		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2 propylidynetriméthanol</b>		<b>77-99-6</b>	<b>201-074-9</b>
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	67 mg/kg bw/d		
Durée d'exposition	14 semaines		
Espèces	rat (mâle/femelle)		
Source	ECHA		

<b>Danger par aspiration</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée</b>			
---	--	--	--

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1

**Code produit:** 0076091

**Version actuelle:** 2.4.4, établi le: 30.05.2025

**Version remplacée:** 2.4.3, établi le: 26.03.2025

**Région:** FR

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité sur les poissons (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propylidynetriméthanol	77-99-6	201-074-9
CL50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Alburnus Alburnus		
Source	ECHA		
2	triéthylamine	121-44-8	204-469-4
CL50		24	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oryzias latipes		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

#### Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

#### Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	propylidynetriméthanol	77-99-6	201-074-9
CE50		13000	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		

#### Toxicité pour les daphnies (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
NOEC	>	2,1	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1

**Code produit:** 0076091

**Version actuelle:** 2.4.4, établi le: 30.05.2025

**Version remplacée:** 2.4.3, établi le: 26.03.2025

**Région:** FR

Méthode	OECD 202	
Source	ECHA	
<b>2 propylidynetriméthanol</b>	<b>77-99-6</b>	<b>201-074-9</b>
NOEC	>	1000 mg/l
Durée d'exposition		21 jour(s)
Espèces	Daphnia magna	
Méthode	OECD	
Source	ECHA	

<b>Toxicité pour les algues (aigüe)</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7</b>	<b>236-675-5</b>
CE50	>	100 mg/l	
Durée d'exposition		72 h	
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2 propylidynetriméthanol</b>	<b>77-99-6</b>	<b>201-074-9</b>	
CE50	>	1000 mg/l	
Durée d'exposition		72 h	
Espèces	Selenastrum capricornutum		
Méthode	OCDE		
Source	ECHA		
<b>3 triéthylamine</b>	<b>121-44-8</b>	<b>204-469-4</b>	
CE50		8 mg/l	
Durée d'exposition		72 h	
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

<b>Toxicité pour les algues (chronique)</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Toxicité sur bactéries</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
<b>1</b>	<b>propylidynetriméthanol</b>	<b>77-99-6</b>	<b>201-074-9</b>
CE50	>	1000	
Durée d'exposition		3 h	
Espèces	boue activée		
Méthode	EU C.11		
Source	ECHA		

## 12.2 Persistance et dégradabilité

<b>Biodégradabilité</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7</b>	<b>236-675-5</b>
Source	ECHA		
Évaluation	Cela ne s'applique pas aux substances inorganiques.		
<b>2 propylidynetriméthanol</b>	<b>77-99-6</b>	<b>201-074-9</b>	
Valeur		100 %	
Durée		28 jour(s)	
Méthode	OCDE 302 B		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
<b>3 triéthylamine</b>	<b>121-44-8</b>	<b>204-469-4</b>	

# Fiche de données de sécurité CE

**einzA**

**Nom commercial :** einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1

**Code produit:** 0076091

**Version actuelle:** 2.4.4, établi le: 30.05.2025

**Version remplacée:** 2.4.3, établi le: 26.03.2025

**Région:** FR

Type	biodégradabilité aérobie	
Valeur	80,3	%
Durée	29	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B	
Source	ECHA	
Évaluation	facilement biodégradable	

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>		
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>
1	propylidynetriméthanol	77-99-6
FBC	<	17
Espèces	Cyprinus carpio	
Méthode	OECD 305 C	
Source	ECHA	
2	triéthylamine	121-44-8
FBC	<	0,5
Espèces	Cyprinus carpio	
Méthode	OECD 305 C	
Source	ECHA	

<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>		
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7
Non applicable		
Source	ECHA	
2	propylidynetriméthanol	77-99-6
log Pow		-0,47
Température de référence		26 °C
Méthode	OECD	
Source	ECHA	
3	triéthylamine	121-44-8
log Pow		1,45
concerne	pH: 13	
Source	ECHA	

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	
<b>Nom du produit</b>	
<b>einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1</b>	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## 12.8 Autres informations

<b>Autres informations</b>
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

# Fiche de données de sécurité CE

 einzA

**Nom commercial :** einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1

**Code produit:** 0076091

**Version actuelle:** 2.4.4, établi le: 30.05.2025

**Version remplacée:** 2.4.3, établi le: 26.03.2025

**Région:** FR

Code de déchets 08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

## Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

##### **Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement REACH (CE) 1907/2006.

##### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

##### **Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

le produit contient le(s) suivant(es) substance(s), auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	75
2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium	3811-73-2	223-296-5	75
3	Calcaire	1317-65-3	215-279-6	75

# Fiche de données de sécurité CE

 einzA

Nom commercial : einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1

Code produit: 0076091

Version actuelle: 2.4.4, établi le: 30.05.2025

Version remplacée: 2.4.3, établi le: 26.03.2025

Région: FR

4	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5	75
5	triéthylamine	121-44-8	204-469-4	75

## DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

## Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC	3,65	%
---------------	------	---

## Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules

Valeur limite pour la teneur en COV, spécifiée à l'annexe II de la directive n° 2004/42/CE catégorie de produit: d, type: (Wb) à base d'eau = 130 g/l  
teneur maximale en COV pour le produit prêt à l'emploi = < 130 g/l

## Prescriptions nationales

### Autres prescriptions nationales

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

### Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH070	Toxique par contact oculaire.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einzA mix Aqua-PU seidenmatt, Basis 1

**Code produit:** 0076091

**Version actuelle:** 2.4.4, établi le: 30.05.2025

**Version remplacée:** 2.4.3, établi le: 26.03.2025

**Région:** FR

B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
V	Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).
W	On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon.
1	La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement. Les concentrations indiquées ou, en l'absence de valeurs, les concentrations génériques du présent règlement (tableau 3.1) ou les concentrations génériques de la directive 1999/45/CE (tableau 3.2) sont les pourcentages en poids de l'élément métallique, calculés par rapport au poids total du mélange.

## Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 760328